

RÉUSSITES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'HABITATION... UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



À défaut d'avoir un chantier local concernant le dossier de l'habitation, le Comité de développement social des Chenaux participe au Comité régional en habitation du Consortium en développement social de la Mauricie. L'habitation est en effet un enjeu important de développement social en lien avec d'autres enjeux, comme la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, le vieillissement de la population ou la revitalisation des milieux de vie.

Bien entendu, les besoins et les projets en logements sociaux, notamment, ne sont pas les mêmes en milieu rural qu'en milieu urbain, mais il existe des ressources auxquelles les gens de notre territoire ont accès pour améliorer leurs conditions de logement. On pense par exemple au Programme d'Allocation-logement, mais aussi à l'Office régional d'habitation.

Connaissez-vous l'Allocation-logement?

Vous pouvez bénéficier du programme Allocation-logement de la Société d'habitation du Québec si vous consacrez une part trop importante de votre budget à vous loger.

L'allocation, qui peut atteindre 80 \$ par mois, vous est versée mensuellement par chèque ou par dépôt direct. Vous pouvez habituellement la recevoir un mois après que nous avons reçu le formulaire *Demande d'allocation-logement* dûment rempli.

Vous êtes admissible au programme si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes une personne seule âgée de 50 ans ou plus;
- vous êtes en couple et vous ou votre conjoint êtes âgé de 50 ans ou plus;
- vous faites partie d'un ménage à faible revenu (composé, par exemple, de travailleurs, d'étudiants ou de prestataires de l'assistance sociale) comptant au moins un enfant à charge.

Le programme Allocation-logement s'adresse aux propriétaires, aux locataires, aux chambreurs ou à toute personne qui partage un domicile avec un ou plusieurs occupants.

Les étapes pour demander l'Allocation-Logement :

1. Téléphoner sans frais à Revenu Québec au 1 855 291-6467 (option 3). Demander le formulaire.
2. Avoir les documents exigés : déclaration de revenu, bail, factures d'électricité, de chauffage, d'impôt foncier, etc.
3. Retourner le formulaire par la poste. Inscription en tout temps.

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX (ORHDC)

Si vous avez un faible revenu, vous pourriez avoir accès à un logement subventionné dont le loyer correspond à 25 % du revenu total de votre ménage auquel s'ajoutent des frais pour l'électricité et, s'il y a lieu, les frais pour climatiseur et stationnement.

Note : Les couples de personnes âgées de plus de 65 ans ayant comme seule source de revenus la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) sont admissibles à un logement subventionné.

Il y a des ORH dans plusieurs municipalités de la MRC des Chenaux : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Genève-de-Batiscan, Saint-Maurice, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas.

Des logements sont disponibles à plusieurs endroits. Informez-vous.

Pour toutes questions ou pour faire une demande de logement, téléphonez au 819 840-2830. Vous pouvez également obtenir plus d'informations ainsi qu'un formulaire de demande à télécharger à l'adresse internet www.orhdc.ca.

PROGRAMME ALLOCATION-LOGEMENT 2019-2020

Nombre de personnes dans votre ménage	Type de votre ménage	Loyer* mensuel de votre ménage supérieur ou égal à**	Revenu annuel de votre ménage inférieur ou égal à***
Un adulte	Personne de 50 ans ou plus habitant une maison de chambres	198 \$	17 758 \$
Un adulte et un enfant	Personne avec un enfant ou plus habitant une maison de chambres		
Un adulte	Personne seule de 50 ans ou plus	308 \$	17 758 \$
Deux adultes	Couple sans enfant dont au moins une des personnes est âgée de 50 ans ou plus	398 \$	27 049 \$
Un adulte et un enfant	Famille monoparentale avec un enfant		
Deux adultes et un enfant	Couple avec un enfant	434 \$	27 049 \$
Un adulte et deux enfants	Famille monoparentale avec deux enfants		
Deux adultes et deux enfants	Couple avec deux enfants	460 \$	27 049 \$
Un adulte et trois enfants	Famille monoparentale avec trois enfants		
Deux adultes et trois enfants ou plus	Couple avec trois enfants ou plus	486 \$	27 049 \$
Un adulte et quatre enfants ou plus	Famille monoparentale avec quatre enfants ou plus		

* Le programme Allocation-logement s'applique également au remboursement d'un prêt hypothécaire.

** Si vous payez l'électricité ou le chauffage, vous pourriez être admissible au programme même si votre loyer est inférieur aux montants indiqués.

*** Il s'agit du revenu de l'année d'imposition 2018, excluant la pension alimentaire mensuelle reçue (pour un maximum de 350 \$ par enfant).

CDS des Chenaux



AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA



44, CHEMIN RIVIÈRE-À-VEILLET
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN (QUÉBEC) GOX 2R0
TÉLÉPHONE : 819 840-3087